

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 18 décembre 2017, à 19 h 30, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Guillaume Desnoyers, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du règlement numéro 826-17 décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la Municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice financier 2018
2. Avis de motion – Modification du règlement de zonage numéro 617-05 concernant la zone 402
3. Présentation du projet de règlement numéro 827-17 décrétant la modification du règlement de zonage numéro 617-05 concernant la zone 402.
4. Période de questions
5. Levée de la séance.

RÉSOLUTION 12-305-17
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-306-17

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 826-17 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter le règlement numéro 826-17 décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la Municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice financier 2018.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 827-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 CONCERNANT DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA ZONE 402

M. Charles Choquette donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le projet du règlement numéro 827-17 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 concernant des modifications apportées à la zone 402.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

RÉSOLUTION 12-307-17

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 827-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 CONCERNANT DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA ZONE 402

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'adopter le premier projet du règlement numéro 827-17 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 concernant des modifications apportées à la zone 402.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-308-17
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire